



Station de la Tremblade

La Tremblade le, 13 Juin 1988

Mus du Loup, boîte postale 133, 17390 La Tremblade
Tél. 46.36.18.41

Monsieur l'Ingénieur en Chef des
Ponts et Chaussées
D. D. E.
5 Rue de la Cloche
B. P. 506
17 018 LA ROCHELLE

312/88 C.S.R.U.

OBJET : Création d'un port de plaisance à ST DENIS D'OLERON

REFER : Votre demande d'avis du 6 Mai 1988.

En réponse à votre demande citée en référence, j'ai l'honneur de vous informer qu'au vu du dossier que vous nous avez transmis et en particulier de l'étude d'impact, nous pouvons émettre un avis favorable à ce projet, situé pratiquement à l'extérieur de la zone ostréicole, avec toutefois les réserves suivantes :

- application stricte et intégrale des mesures visant à éviter les pollutions, proposées dans l'étude d'impact : notamment les blocs sanitaires à usage des plaisanciers et des visiteurs du port, poubelles, bennes, réceptacles à hydrocarbures, interdictions de déversements quelconques dans le port.
- suppression des rejets parasites polluants dans le réseau pluvial.

Le Chef de District C.S.R.U.
Daniel MASSON.

Copies : chrono
dossier
Chef du laboratoire CSRU de la Charente Maritime